

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 20 février 2023 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33      Présents : 28      Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 14 février 2023 s'est réuni le Lundi 20 février 2023 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoint. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, ROQUES Loréline,

Pouvoirs : de FIGUEIRA Muriel à NOSMAS Karen, de FIGUES Fatima à HOCQUELET Joël, Maire, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick.

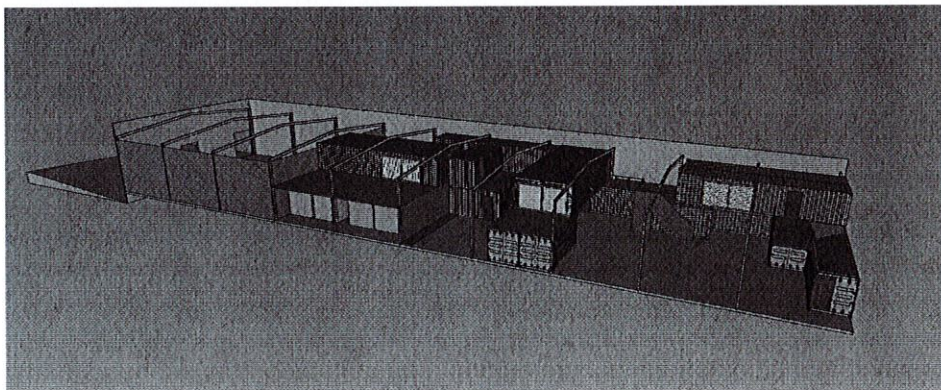
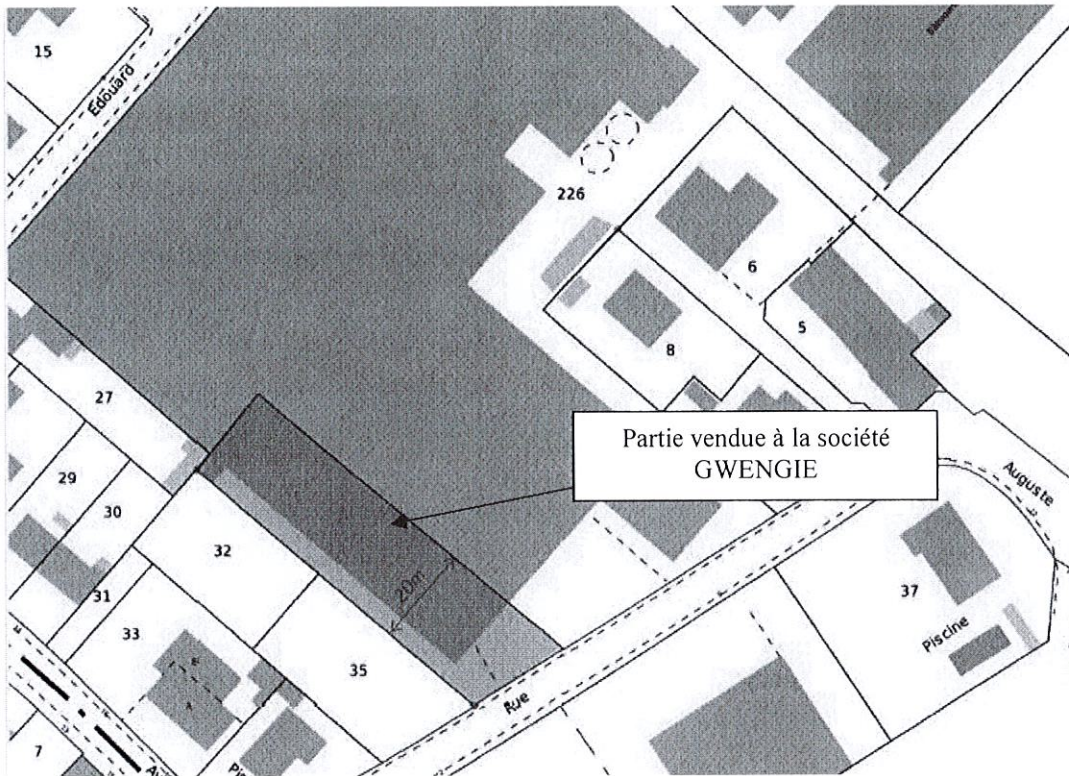
-----

**B.05**

**Cession d'une partie de CESAme**

La Commune de Marmande est propriétaire de la parcelle cadastrée section EL n° 0179 415 sise 15 rue Auguste Renoir à Marmande.

Monsieur Gwenaël BOURDIC, gérant de la société GWENGIE sises Hameau Perrain Sud 47180 CASTELNAU SUR GUIPIE, souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section EL n° 0179 comme indiqué sur le plan ci-dessous afin d'implanter l'atelier de la société GWENGIE, spécialiste en production d'énergie renouvelable et conseil, conception autour de produits se rattachant à ce domaine d'activités et la plateforme logistique de la société « Manger Bio Sud-Ouest » (MBSO)



Un découpage parcellaire afin de délimiter l'emprise vendue est en cours de réalisation par un géomètre expert. Les frais seront à la charge de la commune.

Il est proposé de vendre cet immeuble au prix de 80 000 euros.

**Le Conseil Municipal  
après en avoir délibéré :**

- Décide** de vendre à la société GWENGIE représentée par Monsieur Gwenaël BOURDIC, une partie de la parcelle cadastrée section EL n° 0179 pour une superficie de 1000 m<sup>2</sup>
- Dit** qu'un découpage parcellaire afin de délimiter l'emprise vendue par un géomètre expert est en cours de réalisation et que les frais sont à la charge de la Commune.
- Dit** que le prix de vente est fixé à 80 000 euros
- Dit** que l'acte de vente sera rédigé en l'étude Maître DIEZ-BESSA Emilie, notaire de la commune, sise à Marmande, en collaboration avec Maître Sylvie ORIFELLI-TEILHET, notaire de la société GWENGIE sise à SAINTE BAZEILLE
- Dit** que les frais de Notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise** M. le MAIRE où son représentant à signer tous documents relatifs à cet effet

Votants : 31 - Abstentions : 06 (CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, DUBOURG Jean-Luc)

Exprimés : 25 - Contre : 00 - Pour : 25 -

Dossier adopté à la majorité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Marmande le 20 février 2023

La secrétaire de séance  
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 21/02/2023  
et de sa transmission au contrôle de légalité le 27/02/2023

La Secrétaire de séance  
Séverine CHASTAING



Le Maire de Marmande  
Joël HOCQUELET

